

Copie conforme
à l'original

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE

ARRETE - M.H. - 2006 - N° 05

portant inscription du domaine de Saint-Hilaire à Bouquetot (Eure) au titre des monuments historiques ;

Le Préfet de la région de Haute-Normandie,

Vu le code du patrimoine, livre VI , titres 1 et 2

Vu le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n° 84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription au titre des monuments historiques ;

Vu le décret n° 96-541 du 14 juin 1996 portant déconcentration de certaines procédures relatives aux monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de la région de Haute-Normandie entendue en sa séance du 20 octobre 2005

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le château Saint-Hilaire à Bouquetot (Eure), présente un intérêt architectural et historique suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont inscrits au titre des Monuments Historiques le château, la chapelle, le pressoir et les communs, chacun en totalité, avec le parc, y compris les murs, piliers et grilles ainsi que les avenues.

situés sur les parcelles suivantes

-	ZH	n° 32	d'une contenance de	16 a 90 ca
-	ZH	n° 33	d'une contenance de	95 a 40 ca
-	ZH	n° 34	d'une contenance de	98 a 00 ca
-	ZH	n° 35	d'une contenance de	28 a 30 ca
-	ZH	n° 36	d'une contenance de	10 a 43 ca
-	ZH	n° 37	d'une contenance de	63 ca
-	ZH	n° 38	d'une contenance de	1 Ha 72 a 75 ca
-	ZH	n° 39	d'une contenance de	31 a 60 ca

-	ZH	n° 41	d'une contenance de	20 a 13 ca
-	ZH	n° 43	d'une contenance de	26 a 60 ca
-	ZH	n° 44	d'une contenance de	71 a 30 ca
-	ZH	n° 45	d'une contenance de	28 a 70 ca
-	ZH	n° 46	d'une contenance de	3 ha 27 a 40 ca
-	ZH	n° 48	d'une contenance de	1 ha 77 a 80 ca
-	ZH	n° 49	d'une contenance de	99 a 70 ca
-	ZH	n° 50	d'une contenance de	43 a 60 ca
-	ZH	n° 51	d'une contenance de	99 a 70 ca
-	ZH	n° 52	d'une contenance de	40 a 20 ca
-	ZH	n° 53	d'une contenance de	1 ha 04 a 00 ca
-	ZH	n° 54	d'une contenance de	2 ha 72 a 80 ca

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au préfet du département, aux propriétaires et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ROUEN, le 12 JUIN 2006

Le Préfet de Région



Daniel CADOUX

Département :
EURE

Commune :
BOUQUETOT

Section : ZH
Feuille : 000 ZH 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 28/10/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE L'EURE
Centre des Finances publiques PLACE DE LA
DEMI LUNE 27405
27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02 32 25 71 13 - fax
ptgc.270.louviers@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

